



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

18 mars 1999

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité scientifique et technique

Trente-sixième session

Vienne, 22-26 février 1999

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente-sixième session

I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa trente-sixième session à l'Office des Nations Unies à Vienne, du 22 au 26 février 1999, sous la présidence de M. Dietrich Rex (Allemagne).

2. Ont assisté à la session les représentants des États Membres suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kenya, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

3. Y ont également assisté les représentants des institutions spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies ci-après: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Union internationale des télécommunications (UIT) et Organisation météorologique mondiale (OMM).

4. Des représentants de l'Agence spatiale européenne (ESA), de l'Organisation internationale des communications spatiales (INTERSPOUTNIK), de l'Organisation internationale des télécommunications (INTELSAT), du Comité de la recherche spatiale (COSPAR), de l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, de l'Académie internationale d'astronautique (IAA), de la Fédération

internationale d'astronautique (FIA), de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT) et de l'Union astronomique internationale (UAI), ont également assisté à la session.

5. La liste des représentants des États Membres, des institutions spécialisées et des autres organisations internationales ayant participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/INF.28.

6. Le 22 février 1999, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant¹:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) par le Comité consultatif d'UNISPACE III.
4. Débris spatiaux.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies.
6. Questions diverses:
 - a) Calendrier des travaux de la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique (2000);
 - b) Rapports divers.

7. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

A. Séances et documentation

7. Le Sous-Comité a tenu 10 séances.

8. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents dont le Sous-Comité était saisi.

9. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Président a présenté les travaux que le Sous-Comité devait entreprendre à sa trente-sixième session. Il a également passé en revue les activités menées par les États Membres dans le domaine de l'exploration spatiale et, en particulier, les progrès importants réalisés pendant l'année écoulée dans le cadre de la coopération internationale.

10. Lors des 515^e, 516^e et 517^e séances, le Président a informé le Sous-Comité que les représentants permanents de l'Azerbaïdjan, de la Bolivie, du Costa Rica, de la Finlande, du Pérou, de la Slovaquie et de la Tunisie ainsi que l'observateur permanent de la Ligue des États arabes avaient demandé à assister à la session. Comme il est d'usage, ces délégations ont été invitées à assister à la trente-sixième session du Sous-Comité et à y prendre la parole, le cas échéant, sans préjudice de la suite qui serait donnée à d'autres demandes de cette nature et sans que cela implique une décision quelconque du Sous-Comité quant au statut de ces délégations, le Sous-Comité accédant à ces demandes à sa convenance.

11. À la 515^e séance, le Directeur du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a passé en revue le programme de travail du Bureau. À la 518^e séance, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

B. Exposés techniques

12. Suite à la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, M. F. Alby (France), M. P. Moskwa (Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux) et M. W. Flury (ESA) ont présenté des communications sur la question complexe des débris spatiaux et les mesures actuellement prises aux niveaux national et international.

C. Recommandations du Sous-Comité scientifique et technique

13. Après avoir examiné les différents points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité, à sa 524^e séance, le 26 février 1999, a adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, contenant les vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

II. Préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) par le Comité consultatif d'UNISPACE III

14. Le Comité consultatif a noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 23 de sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997, était convenue que la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) se tiendrait à l'Office des Nations Unies à Vienne du 19 au 30 juillet 1999 en tant que session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

15. Le Comité consultatif a noté par ailleurs que l'Assemblée, au paragraphe 22 de sa résolution 53/45, approuvait les recommandations que le Comité préparatoire avait faites à sa session de 1998, telles qu'elles figuraient dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa quarante et unième session², et priait le Comité préparatoire et le Comité consultatif ainsi que le secrétariat exécutif de s'acquitter de leurs fonctions conformément à ces recommandations.

16. Le Comité consultatif a noté par ailleurs que l'Assemblée, au paragraphe 18 de sa résolution 53/45, était convenue que le Comité consultatif devrait reconvoquer le Groupe de travail plénier à sa session de 1999 pour que celui-ci aide le Comité consultatif à mettre la dernière main aux préparatifs d'UNISPACE III. En conséquence, le Comité consultatif a demandé au Groupe de travail d'examiner de façon approfondie les tâches confiées au Comité consultatif par l'Assemblée et de lui faire rapport à ce sujet.

17. À la 524^e séance du Sous-Comité, le 26 février 1999, le Comité consultatif a adopté le rapport du Groupe de travail plénier, figurant à l'annexe II du présent rapport et a indiqué qu'il se fonderait sur ce rapport pour mettre la dernière main aux préparatifs d'UNISPACE III.

18. Le Comité consultatif a recommandé que le Sous-Comité scientifique et technique, à sa trente-septième session, en 2000, reconvoque le Groupe de travail plénier pour l'aider à définir ses activités futures à la lumière des recommandations d'UNISPACE III.

III. Débris spatiaux

A. Généralités

19. Conformément à la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a continué d'examiner en priorité le point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux.

20. Le Sous-Comité est convenu que l'examen de la question des débris spatiaux était important et qu'une coopération internationale s'imposait pour renforcer des stratégies appropriées et financièrement réalisables, susceptibles de réduire l'impact éventuel de débris spatiaux sur les missions spatiales futures.

21. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres devraient accorder davantage d'attention au problème de la collision d'objets spatiaux, y compris d'objets équipés de sources d'énergie nucléaires, avec des débris spatiaux, et à d'autres aspects de la question des débris spatiaux. Il a noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/45, avait demandé que la recherche nationale se poursuive sur la question, que les techniques de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que les données sur ces débris soient rassemblées et diffusées. Il a rappelé que l'Assemblée avait demandé que les informations à ce sujet soient communiquées au Sous-Comité et a pris note des réponses des États Membres suite à cette demande (A/AC.105/708 et Add.1 et 2). Il est convenu que la recherche nationale sur les débris spatiaux devrait se poursuivre et que les États Membres et les organisations internationales devaient mettre à la disposition de toutes les parties intéressées les résultats de ces travaux, y compris les renseignements sur les mesures qui ont permis de limiter la création de débris.

22. Le Sous-Comité a entendu des exposés scientifiques et techniques sur la question des débris spatiaux présentés par la France, le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et l'ESA, comme mentionné au paragraphe 12 du présent rapport.

23. Le Sous-Comité a pris note du document de séance sur les débris spatiaux présenté par la Fédération de Russie intitulé *The forecast of technogenous contamination of the near-Earth space (NES) with various measures of its mitigation* (A/AC.105/C.1/1999/CRP.4).

24. Le Sous-Comité a noté que la coopération se poursuivait par l'intermédiaire du Comité de coordination interinstitutions, avec la participation du Japon, de la NASA, de l'ESA, de l'Agence spatiale russe, de l'Agence nationale spatiale chinoise, du Centre spatial national britannique, du Centre national d'études spatiales français (CNES), de l'Organisation de recherche spatiale indienne, et du Centre de recherche aérospatiale allemand (DLR), afin de permettre à ses membres d'échanger des informations sur les activités en matière de débris spatiaux, de faciliter la coopération dans le domaine de

la recherche sur les débris spatiaux, de faire le point sur les activités en cours et d'identifier les solutions possibles pour réduire le nombre et les effets des débris. En outre, le Sous-Comité a noté que l'Agence spatiale italienne (ASI) était devenue membre du Comité interinstitutions en 1998.

25. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'à son invitation des représentants du Comité interinstitutions avaient présenté un exposé technique sur la question des débris spatiaux, comme il est mentionné au paragraphe 12 du présent rapport. Il est convenu que le Comité interinstitutions devrait être invité à présenter un exposé technique sur ses travaux à la trente-septième session du Sous-Comité.

26. Le Sous-Comité a rappelé que, pour faire avancer ses travaux sur le point de l'ordre du jour à l'étude, il avait adopté, à sa trente-deuxième session, un plan de travail pluriannuel pour l'examen de cette question. Il a également rappelé qu'à chaque session il devait examiner les mesures prises pour réduire le nombre des débris spatiaux et envisager les méthodes à retenir à l'avenir dans une perspective de coût-efficacité (A/AC.105/637 et Corr.1, par. 92).

27. Le Sous-Comité a considéré que l'adoption de son rapport technique à sa trente-sixième session constituait une étape importante. En raison de la complexité de la question, il devait en poursuivre l'examen afin d'en avoir une connaissance plus approfondie. Il a considéré que le Comité interinstitutions, en sa qualité d'organisation intergouvernementale spécifiquement chargée de la question des débris spatiaux, devait continuer à informer le Sous-Comité chaque année, que le Sous-Comité devait évaluer l'efficacité des méthodes actuelles et la mesure dans laquelle elles étaient effectivement appliquées et que les efforts visant à modéliser et à caractériser l'environnement des débris devaient se poursuivre.

B. Rapport technique sur les débris spatiaux

28. Préoccupé par l'influence des débris spatiaux sur l'environnement spatial et le fonctionnement des engins spatiaux, le Sous-Comité avait inscrit la question des débris spatiaux à l'ordre du jour de sa trente et unième session en 1994, estimant qu'il importait de disposer d'une base scientifique et technique solide sur laquelle fonder les actions futures dans ce domaine complexe.

29. Le Sous-Comité avait décidé de rechercher en priorité à comprendre les travaux de recherche consacrés aux débris spatiaux, y compris les techniques de mesure des débris; la modélisation mathématique de l'environnement des débris; la caractérisation de cet environnement; et les mesures propres à réduire les risques liés aux débris spatiaux, y compris en matière de conception des engins spatiaux. En conséquence, il a adopté en 1995 un plan de travail pluriannuel pour la période 1996-1998, et décidé que ce plan de travail devrait être mis en

œuvre avec souplesse, de façon que toutes les questions en rapport avec les débris spatiaux puissent être traitées.

30. Le Sous-Comité avait décidé, à sa trente-troisième session, d'établir un rapport technique sur les débris spatiaux, qui reprendrait les différentes questions visées dans le plan de travail pour 1996-1998, et qui serait mis à jour chaque année, ce qui permettrait de recueillir nombre d'avis et de conseils, afin de dégager des points communs qui pourraient servir de base aux délibérations futures du Comité sur cette importante question (A/AC.105/637 et Corr.1, par. 96).

31. Le Sous-Comité a noté qu'à sa trente-troisième session, conformément au plan pluriannuel, il avait axé ses travaux sur la mesure des débris spatiaux, la compréhension des données et les effets de cet environnement sur les systèmes spatiaux, comme indiqué dans son rapport technique pour 1996 (A/AC.105/637 et Corr.1, par. 94 à 138). À sa trente-quatrième session, il avait examiné la modélisation de l'environnement des débris spatiaux et l'évaluation des risques, thèmes figurant dans son rapport technique pour 1997 (A/AC.105/672, par. 102 à 104), et à sa trente-cinquième session, consacré ses travaux aux mesures propres à réduire les risques liés aux débris spatiaux, thème de son rapport technique pour 1998 (A/AC.105/697, par. 97 à 99).

32. Le Sous-Comité est convenu, à sa trente-cinquième session, que le projet de rapport technique sur les débris spatiaux, qui comprendrait la partie sur la réduction du nombre des débris, élaboré à cette session, devait être adopté à sa trente-sixième session, en 1999, après mise en forme rédactionnelle finale et examen par des organisations compétentes telles que le Comité de coordination interinstitutions et l'AIA (A/AC.105/697, par. 95).

33. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction du projet de rapport technique complet sur les débris spatiaux (A/AC.105/707), qui reprenait également les modifications techniques et amendements proposés par l'Allemagne, le Canada, la France, le Royaume-Uni et le Comité de coordination interinstitutions pendant la période intersessions. Il a également noté qu'une introduction et une annexe contenant une liste de documents relatifs aux débris spatiaux avaient été établies par le Secrétariat.

34. Le Sous-Comité a pris note des observations du groupe de rédaction sur le projet de rapport technique sur les débris spatiaux figurant dans le document de séance A/AC.105/C.1/1999/CRP.3.

35. Le Sous-Comité a adopté le projet de rapport technique sur les débris spatiaux (A/AC.105/707) ainsi que les modifications proposées par le groupe de rédaction et a noté qu'il sera présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-deuxième session.

Le Sous-Comité a convenu de diffuser largement le rapport, notamment lors de la Conférence UNISPACE III et de la trente-neuvième session du Sous-Comité juridique en l'an 2000, ainsi qu'auprès d'organisations internationales telles que le COSPAR, l'AIA, le FIA et le Comité de coordination interinstitutions, et lors de réunions scientifiques comme les congrès annuels de la FIA.

36. Le Sous-Comité est par ailleurs convenu que le rapport technique sur les débris spatiaux devait être examiné selon que de besoin et mis à jour au fur et à mesure des avancées technologiques et du développement des connaissances sur l'environnement des débris.

37. Le Sous-Comité scientifique et technique a exprimé ses remerciements à son Président, M. Dietrich Rex (Allemagne), dont l'expertise inestimable dans le domaine des débris spatiaux a grandement facilité la préparation du rapport technique sur cette question.

C. Observations générales

38. On a fait valoir qu'il était nécessaire de constituer une base de données commune pour les débris spatiaux qui pourrait servir de centre d'échange d'informations pour la communauté internationale et qui permettrait ainsi d'effectuer des recherches et de faire progresser les connaissances dans ce domaine.

39. Certaines délégations ont exprimé l'avis que les questions liées aux incidences financières des mesures propres à réduire les risques liés aux débris spatiaux devaient être analysées de façon plus approfondie et bénéficier, à l'avenir, de la pleine attention du Sous-Comité scientifique et technique.

40. Certaines délégations ont estimé que le Sous-Comité juridique devait donner suite au rapport technique. Elles considéraient que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devait envisager de lui transmettre le rapport afin qu'il puisse en déterminer les incidences éventuelles sur son programme de travail. D'autres délégations ont cependant considéré qu'il serait prématuré d'examiner la question des débris spatiaux au sein du Sous-Comité juridique, du moins tant que le rapport technique n'aurait pas été analysé de façon approfondie par les États Membres, ainsi que par les organisations spatiales et les entreprises concernées.

41. Certaines délégations ont estimé que, comme le Sous-Comité scientifique et technique était arrivé au terme de son plan de travail pluriannuel et avait terminé la rédaction de son rapport technique sur les débris spatiaux, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pourrait prier le Sous-Comité juridique de lui faire part de son point de vue sur la pertinence des traités existants relatifs à l'espace extra-atmosphérique pour ce qui est des débris spatiaux.

42. Le Sous-Comité scientifique et technique a recommandé que la question des débris spatiaux reste inscrite en tant que point prioritaire à l'ordre du jour de sa trente-septième session.

IV. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies

43. Conformément au paragraphe 13 c) de la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a poursuivi l'examen de ce point à titre prioritaire.

A. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

44. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715). Ce rapport a été complété par une déclaration du Spécialiste. Le Sous-Comité a noté que les activités prévues pour 1998 avaient été menées à bien et s'est félicité du travail accompli par le Spécialiste à cet égard. En particulier, il a accueilli avec satisfaction l'organisation des conférences régionales préparatoires à UNISPACE III

45. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis la dernière session, des contributions supplémentaires pour 1998 et 1999 avaient été versées par divers États Membres et organisations, comme il en était rendu compte dans le rapport du Spécialiste (A/AC.105/715, par. 41 et 42).

46. Le Sous-Comité s'est à nouveau déclaré préoccupé par le montant limité des ressources financières disponibles pour exécuter le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et a appelé les États Membres à financer celui-ci par des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées du système des Nations Unies devaient être concentrées sur les activités revêtant un rang de priorité absolue, et a noté que l'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales constituait l'activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

1. Période 1998-1999

Conférences, stages de formation, ateliers et colloques des Nations Unies

47. Pour ce qui est des activités que le Programme a exécutées en 1998 et au début de 1999, le Sous-Comité a exprimé sa gratitude:

a) Au Gouvernement indien ainsi qu'à l'ESA pour avoir coparrainé l'Atelier sur les nouvelles tendances en

matière de météorologie par satellite, accueilli par le Centre pour l'enseignement des sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique et l'Organisation indienne de recherche spatiale, à Ahmedabad du 9 au 12 mars 1998;

b) À la SIPT ainsi qu'à Spectrum Astro Inc., à la société Lockheed Martin Corporation et au Federal Laboratory Consortium, pour avoir coparrainé la deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales, accueillie par la SIPT à Tampa (États-Unis) du 30 mars au 3 avril 1998;

c) Au Gouvernement malaisien ainsi qu'à l'ESA, pour avoir coparrainé la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire à UNISPACE III, accueillie par la Division des sciences spatiales du Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement à Kuala Lumpur du 18 au 22 mai 1998;

d) Au Gouvernement suédois, représenté par l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA), pour avoir coparrainé le huitième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection, accueilli par l'Université de Stockholm et la Swedish Space Corporation à Stockholm et à Kiruna (Suède) du 4 mai au 12 juin 1998;

e) Au Gouvernement autrichien ainsi qu'à la province de Styrie, à la ville de Graz et à l'ESA pour avoir coparrainé le Colloque ONU/ESA sur les intérêts économiques des applications techniques spatiales dans les pays en développement, organisé à Graz (Autriche) du 7 au 10 septembre 1998;

f) Au Gouvernement espagnol ainsi qu'à l'ESA pour avoir coparrainé le premier Atelier des Nations Unies sur le système de satellites d'aide, de recherche et de sauvetage d'urgence des navires en détresse, accueilli par l'Institut national de technique aérospatiale espagnol (INTA) à Maspalomas (Espagne) les 24 et 25 septembre 1998;

g) Au Gouvernement australien, à la FIA et au CNES pour avoir coparrainé l'Atelier ONU/FIA sur l'expansion du nombre d'utilisateurs des techniques spatiales dans les pays en développement, accueilli à Melbourne (Australie), du 24 au 27 septembre 1998, par le Cooperative Research Centre for Satellite Systems;

h) Au Gouvernement chilien ainsi qu'à l'ESA pour avoir coparrainé la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire à UNISPACE III, accueillie par le Ministère des affaires étrangères, l'Université de Concepción et le gouvernement de la région de Biobio à Concepción (Chili) du 12 au 16 octobre 1998;

i) Au Gouvernement suédois pour avoir coparrainé l'Atelier sur l'évaluation de la série de cours internationaux ONU/Suède de formation des enseignants en télédétection, accueilli par l'Agence suédoise pour le développement international et l'Université de Stockholm et tenu à Gaborone (Botswana) du 18 au 21 octobre 1998;

j) Au Gouvernement marocain ainsi qu'à l'ESA pour avoir coparrainé la Conférence régionale pour l'Afrique et le Moyen-Orient préparatoire à UNISPACE III, accueillie par le Centre royal de télédétection spatiale et tenue à Rabat du 26 au 30 octobre 1998;

k) Au Gouvernement roumain ainsi qu'à l'ESA pour avoir coparrainé la Conférence régionale pour l'Europe orientale préparatoire à UNISPACE III, accueillie par l'Agence spatiale roumaine et tenue à Bucarest du 25 au 29 janvier 1999.

48. Le Sous-Comité a pris note du calendrier des ateliers, stages, colloques et conférences des Nations Unies prévus pour 1999, qui comprend les activités suivantes, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, annexe IV):

a) Atelier ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales, qui doit se tenir à Mafraq (Jordanie) du 13 au 17 mars 1999;

b) Atelier de l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique sur la coopération spatiale internationale pour la solution des problèmes mondiaux, qui doit se tenir aux Bermudes du 11 au 15 avril 1999;

c) Atelier régional sur le rôle du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour les pays d'Afrique francophone dans le développement national et régional, qui se tiendra à Rabat au deuxième ou au troisième trimestre de 1999;

d) Atelier régional sur le rôle du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour les pays d'Afrique anglophone dans le développement national et régional, qui se tiendra Île-Ife (Nigéria) au deuxième ou au troisième trimestre de 1999;

e) Neuvième stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection, qui se tiendra à Stockholm et à Kiruna (Suède) du 3 mai au 11 juin 1999;

f) Conférence ONU/Chine/ESA sur les applications des techniques spatiales pour la promotion d'une agriculture durable, qui doit se tenir à Beijing du 14 au 17 septembre 1999;

g) Deuxième Atelier des Nations Unies sur le système de satellites d'aide de recherche et de sauvetage d'urgence des

navires en détresse qui doit se tenir à Maspalomas (Espagne) en septembre 1999;

h) Atelier ONU/FIA sur l'espace envisagé comme faisant partie intégrante du développement durable, coparrainé par l'ESA et la Commission européenne et organisé en coopération avec le Gouvernement néerlandais et l'Institut international des levés aérospatiaux et sciences de la Terre (ITC), qui doit se tenir à Amsterdam et à Enschede (Pays-Bas) du 30 septembre au 3 octobre 1999;

i) Présentation des résultats d'UNISPACE III lors de la deuxième Conférence ministérielle pour l'Asie et le Pacifique sur les applications des techniques spatiales pour le développement durable, qui doit se tenir à New Delhi du 2 au 8 décembre 1999.

Bourses de longue durée pour une formation approfondie

49. Le Sous-Comité a remercié l'ESA d'avoir offert cinq bourses de formation dans différents domaines liés aux activités spatiales pour la période 1998-1999. La liste récapitulative des bourses offertes pour la période 1998-1999 ainsi que des pays dont les candidats ont bénéficié de ces bourses figure dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, annexe II).

50. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la Chine avait offert au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales deux bourses de longue durée pour la période 1998-1999.

51. Le Sous-Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales ainsi que dans le cadre de projets d'application en offrant des bourses de perfectionnement de longue durée, et a instamment prié les États Membres d'offrir de telles possibilités dans leurs établissements spécialisés.

Services consultatifs techniques

52. Le Sous-Comité a pris note des services consultatifs techniques assurés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui de projets régionaux dans ce domaine, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, par. 20 à 35):

a) Assistance en matière de développement comme en matière opérationnelle au Conseil Asie-Pacifique des communications par satellites;

b) Collaboration avec plusieurs pays d'Afrique pour l'exécution du projet COPINE (réseau coopératif d'information

reliant les scientifiques, enseignants, cadres et responsables en Afrique) afin de répondre à l'une des recommandations de la Conférence régionale des Nations Unies sur les techniques spatiales au service du développement durable en Afrique, tenue à Dakar du 25 au 29 octobre 1993, et concernant la nécessité de mettre d'urgence en place un réseau efficace de télécommunications entre professionnels et scientifiques africains et européens aux niveaux national, continental et intercontinental;

c) Collaboration avec l'ESA et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU aux activités entreprises pour donner suite aux recommandations des stages sur les applications des données de télédétection par satellite à la gestion des ressources naturelles, des sources d'énergie renouvelables et de l'environnement, tenus à Frascati (Italie) en 1993, 1994, 1995 et 1997;

d) Collaboration avec l'ESA pour les activités de suivi de la série d'ateliers sur les sciences spatiales fondamentales;

e) Suivi de la série de stages internationaux ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection;

f) Contribution à la proposition du Comité des satellites d'observation de la Terre (CEOS) concernant la stratégie intégrée d'observation.

Promotion du développement de la coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales

53. Le Sous-Comité a noté que l'ONU collaborait avec des organismes internationaux spatiaux en vue d'encourager l'échange de données d'expérience sur les activités spatiales. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a ainsi coparrainé l'Atelier ONU/FIA sur l'expansion du nombre d'utilisateurs des techniques spatiales dans les pays en développement, organisé à Melbourne en septembre 1998, à l'occasion du quarante-neuvième Congrès de la FIA auquel des participants des pays en développement ont également pris part.

54. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait coparrainé la participation de scientifiques de pays en développement à la trente-deuxième Assemblée scientifique du Comité de la recherche spatiale, qui s'était tenue à Nagoya (Japon) du 12 au 19 juillet 1998.

55. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales coparrainerait la participation de scientifiques de pays en développement à l'Atelier ONU/FIA consacré à l'espace considéré comme faisant partie intégrante du développement

durable, qui sera organisé à Amsterdam et à Enschede (Pays-Bas), du 30 septembre au 3 octobre 1999, à l'occasion du cinquantième Congrès de la FIA qui doit se tenir du 4 au 8 octobre 1999, et auquel prendront part les participants à l'Atelier.

2. An 2000

Conférences, stages de formation, ateliers et colloques des Nations Unies

56. Le Sous-Comité a recommandé, à l'issue de consultations, l'approbation du programme de conférences, stages de formation, ateliers et colloques ci-après, proposé pour l'an 2000:

a) Dixième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection;

b) Atelier ONU/ESA/COSPAR sur les techniques d'analyse des données, qui doit se tenir en Inde;

c) Colloque ONU/Autriche sur les technologies spatiales et le développement, qui doit se tenir à Graz (Autriche);

d) Atelier ONU/FIA sur les techniques spatiales présentant un intérêt pour les pays en développement, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil).

57. Le Sous-Comité a également noté que d'autres activités seront organisées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en fonction des recommandations adoptées par UNISPACE III.

B. Service international d'information spatiale

58. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait poursuivi le développement de sa page d'accueil sur Internet <<http://www.un.or.at/OOSA/index.html>>, qui permet d'accéder à la fois aux informations disponibles dans le système des Nations Unies et à des bases de données extérieures.

59. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction la publication du document intitulé *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications: Selected Papers on Remote Sensing, Space Science and Information Technology* (A/AC.105/711).

C. Rapports

60. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports qu'ont présentés les États Membres et les organisations internationales pour donner suite aux recommandations que le Groupe de travail plénier avait formulées dans son rapport sur les travaux de sa onzième session.

D. Coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies et coopération interinstitutions

61. Le Sous-Comité a noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 24 de sa résolution 53/45, avait invité tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales qui mènent des activités spatiales à contribuer activement à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III.

62. Le Sous-Comité a souligné une nouvelle fois la nécessité d'assurer en permanence des consultations et une coordination dans le domaine des activités spatiales entre les organismes des Nations Unies afin d'éviter des chevauchements d'activités. Il a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devait renforcer la coordination avec des activités régionales telles que le Programme régional d'application des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

63. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la dix-neuvième session de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales s'était tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne les 2 et 3 juin 1998 et qu'il était saisi du rapport de la Réunion (A/AC.105/701) ainsi que de celui du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 1998, 1999 et les années suivantes" (A/AC.105/700).

64. Le Sous-Comité a noté que les sessions de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales continueraient d'être accueillies chaque année par le Bureau des affaires spatiales à l'Office des Nations Unies à Vienne avant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique, sans préjudice d'une invitation par un organisme qui souhaiterait accueillir la session à son siège. Il a par ailleurs noté que la vingtième session était prévue du 2 au 4 février 2000 à Vienne et qu'elle traiterait, entre autres, de la coordination des activités en rapport avec le Plan d'action adopté lors de la Conférence UNISPACE III.

E. Coopération régionale et interrégionale

65. Le Sous-Comité s'est félicité des efforts constants déployés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, conformément à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1990, pour conduire les actions entreprises sur le plan international en vue d'établir des centres régionaux pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales dans des établissements d'enseignement nationaux ou régionaux existants dans les pays en développement. Il a noté par ailleurs

qu'une fois établi, chaque centre pourrait se développer et s'intégrer à un réseau qui pourrait traiter d'éléments précis dans les institutions compétentes pour les techniques spatiales de chaque région.

66. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, avait approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que ces centres soient mis en place dans les meilleurs délais sur la base de l'affiliation à l'Organisation des Nations Unies, affiliation qui leur donnerait la notoriété indispensable et les rendrait mieux à même d'attirer les donateurs ainsi que d'établir des relations scientifiques avec des institutions nationales et internationales travaillant dans le domaine spatial.

67. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/45, avait noté avec satisfaction que, conformément au paragraphe 30 de sa résolution 50/27, le Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique avait poursuivi son programme de formation en 1998 et que d'importants progrès avaient été réalisés en ce qui concernait la création de tels centres dans les autres régions.

68. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le septième stage de formation d'une durée de 9 mois organisé par le Centre pour l'enseignement des sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique se déroulerait du 1^{er} juillet 1999 au 31 mars 2000 au Centre des applications spatiales d'Ahmedabad (Inde) et qu'il serait consacré aux communications par satellite.

69. Le Sous-Comité a recommandé que les États Membres concernés d'Asie et du Pacifique poursuivent leurs consultations, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales, en vue de transformer le Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales en réseau.

70. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour les pays d'Afrique francophone avait été inauguré le 24 octobre 1998 au Maroc et que sa première activité serait d'organiser un séminaire d'une durée de deux à trois jours auquel participeraient des fonctionnaires et scientifiques de haut rang de chacun des pays participants. Il s'est également félicité de l'inauguration, le 24 novembre 1998, au Nigéria, du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour les pays d'Afrique anglophone et du fait qu'un rapport sur les activités proposées, conçues pour commencer en mars 1999, ainsi que sur d'autres questions concernant le Centre, serait examiné lors de la reprise de la session du Conseil d'administration en 1999.

71. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que le Centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont les locaux

seraient installés à la fois au Brésil et au Mexique, devait être officiellement inauguré en 1999 et qu'en prévision de l'ouverture de ce campus au Brésil, l'Institut national brésilien de la recherche spatiale (INPE) avait entrepris un certain nombre d'activités à l'intention des États de la région, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, par. 12).

72. Le Sous-Comité a noté que des missions avaient été dépêchées en Jordanie et en République arabe syrienne du 24 juin au 1^{er} juillet 1998 afin d'évaluer la possibilité de créer un centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Asie occidentale, et que l'on mettait la dernière main à leurs rapports en consultation avec les autorités des deux pays en vue de choisir un pays d'accueil pour le centre.

73. Le Sous-Comité a noté que des missions s'étaient rendues en Bulgarie, en Grèce, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en Turquie du 24 novembre au 7 décembre 1998 pour réaliser une étude technique et établir un rapport susceptible d'être utilisé afin de déterminer un cadre pour l'exploitation d'un réseau d'institutions d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences et techniques spatiales pour les pays de l'est et du sud-est de l'Europe. Il a également noté que le comité directeur du réseau s'était réuni lors de la session afin de poursuivre l'étude des procédures de fonctionnement du réseau.

74. Le Sous-Comité a noté que le projet COPINE serait un excellent forum d'échange des informations nécessaires afin d'encourager le progrès en matière de soins de santé, d'agriculture, d'éducation, de science et de technologie ainsi que pour la gestion et l'étude des ressources naturelles et de l'environnement en Afrique. Il a estimé qu'une telle coopération aurait des retombées à long terme pour les pays d'Afrique participants et contribuerait au développement économique de la région. Il a également noté que lors de la réunion qu'il a tenue à Londres le 27 avril 1998, le Conseil d'administration provisoire de COPINE avait formulé des conclusions et des recommandations concernant l'avenir du projet (A/AC.105/715, par. 21) et que le Bureau des affaires spatiales poursuivait les consultations avec un certain nombre de pays intéressés en vue de la mise en œuvre du projet.

75. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que les conférences régionales préparatoires à UNISPACE III mentionnées au paragraphe 47 ci-dessus avaient contribué à encourager la coopération régionale et interrégionale.

76. Le Sous-Comité a insisté sur l'importance de la coopération régionale et internationale pour que tous les pays puissent profiter des retombées des techniques spatiales en s'engageant dans des activités telles que la réalisation en

commun de charges utiles ou la diffusion d'informations sur les retombées des techniques spatiales, en assurant la compatibilité des systèmes spatiaux et en offrant des capacités de lancement pour un coût raisonnable.

V. Questions diverses

A. Travaux futurs du Sous-Comité scientifique et technique

77. En adoptant l'ordre du jour de sa trente-sixième session, le Sous-Comité a rappelé que l'examen de plusieurs points avait été suspendu pour un an en application du paragraphe 14 de la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, et que l'examen de ces points devait être repris à sa trente-septième session. Il a également rappelé qu'il devait décider à sa trente-sixième session du thème de réflexion de sa trente-septième session.

78. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, les points suivants devaient figurer à titre prioritaire à l'ordre du jour de sa trente-septième session:

a) Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies;

b) Questions liées à la télédétection de la Terre par satellite, y compris les applications pour les pays en développement;

c) Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

d) Débris spatiaux.

79. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, il convenait d'inscrire également à l'ordre du jour de sa trente-septième session les points suivants:

a) Questions liées aux systèmes de transport spatiaux et à leurs incidences sur l'avenir des activités spatiales;

b) Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques; utilisations et applications, notamment en matière de communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement;

c) Sciences de la vie, y compris la médecine spatiale;

d) Progrès réalisés dans les activités spatiales nationales et internationales relatives à l'environnement

terrestre, en particulier dans le Programme international concernant la géosphère et la biosphère (Étude du changement global);

e) Exploration planétaire;

f) Astronomie;

g) Examen du thème de réflexion proposé pour la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique.

80. Le Sous-Comité a convenu qu'il devait revoir l'ordonnancement de son ordre du jour en fonction des recommandations d'UNISPACE III, et qu'il pourrait examiner cette question au titre du point intitulé "Questions diverses".

81. Le Sous-Comité a convenu qu'à sa trente-septième session, en l'an 2000, le thème de réflexion devrait être "Commercialisation des applications des techniques spatiales: nouveaux débouchés". Il a rappelé qu'à sa trente-cinquième session, il avait recommandé que le COSPAR et la FIA soient invités, en liaison avec les États Membres, à organiser un colloque avec une participation aussi large que possible pendant la première semaine de la trente-septième session du Sous-Comité, en complément des débats consacrés au thème de réflexion (A/AC.105/697, par. 155).

82. Le Sous-Comité a rappelé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait convenu, à sa quarante et unième session, que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique organiseraient lors de leurs sessions respectives en 2000 des communications consacrées aux nouveaux systèmes de lanceurs, afin de mieux appréhender cette question³.

83. Conformément au plan de travail quadriennal adopté afin de définir un cadre général pour les procédés et les normes d'assurance de la qualité des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, le Sous-Comité a prié le Secrétariat d'inviter les États Membres et les organisations internationales à lui soumettre à sa trente-septième session, en 2000, des informations sur les procédés et les normes techniques utilisés au sol qui pourraient être applicables aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace, y compris les différences entre ces dernières et les applications nucléaires au sol⁴.

84. Certaines délégations ont estimé qu'il fallait modifier l'ordre du jour du Sous-Comité afin de pouvoir débattre en détail d'éventuelles nouvelles questions.

85. Certaines délégations ont proposé de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la trente-septième session du Sous-Comité, en 2000, et de sa trente-huitième session en 2001. Elles estimaient que les nouveaux points proposés dans le document de travail présenté par l'Allemagne au nom de l'Autriche, du

Canada, de la Chine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, du Maroc, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Turquie (A/AC.105/C.1/L.227) permettraient de limiter le volume d'informations n'étant pas en rapport avec les points inscrits à l'ordre du jour des sessions du Sous-Comité, d'axer principalement les travaux du Sous-Comité sur les questions figurant à son ordre du jour et de faciliter l'examen par le Sous-Comité des résultats et des recommandations d'UNISPACE III. Elles estimaient que le Comité devrait examiner à sa prochaine session, en juillet 1999, le projet d'ordre du jour provisoire proposé dans le document de travail, en vue de son adoption par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

86. Il a été estimé qu'un point intitulé "Questions liées à la télédétection de la Terre par satellite, y compris les applications pour les pays en développement et la surveillance de l'environnement terrestre" devrait être l'une des questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité.

87. Le Sous-Comité a convenu que la proposition figurant dans le document A/AC.105/C.1/L.227 pourrait servir de base pour parvenir à un consensus lors de la session de 1999 du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tout en tenant compte des avis exprimés par d'autres délégations.

88. Certaines délégations ont estimé que pour avoir un débat véritable sur la question de l'orbite des satellites géostationnaires, il fallait connaître avec précision quels étaient les objets se trouvant sur cette orbite, notamment ceux qui étaient en exploitation, et que ce n'était qu'alors que le

Sous-Comité serait en mesure de déterminer si cette question devait ou non continuer de figurer à son ordre du jour.

89. Certaines délégations ont considéré que la question de l'orbite des satellites géostationnaires devait rester à l'ordre du jour du Sous-Comité.

90. Le Sous-Comité a recommandé de tenir sa trente-septième session du 7 au 18 février 2000.

B. Future élection du Rapporteur du Comité

91. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la nomination par le Groupe africain de M. Mohammed Aït Belaïd (Maroc) comme candidat au poste vacant de rapporteur du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du fait que l'élection du Rapporteur se déroulerait à l'occasion de la session du Comité, en juillet 1999.

C. Autres rapports

92. Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction les rapports annuels de l'ESA (A/AC.105/716), d'INTELSAT (A/AC.105/717) et de la NASA (A/AC.105/718). Il a prié ces organisations de continuer à lui faire rapport sur leurs travaux.

93. Le Sous-Comité a remercié le COSPAR de son rapport sur la recherche spatiale et la FIA de son rapport sur les technologies spatiales et leurs applications. Ces deux rapports sont regroupés par le Bureau des affaires spatiales et publiés ensemble sous le titre *Highlights in Space: Progress in Space Science, Technology and Applications, International Cooperation and Space Law*, 1998 (A/AC.105/710).

94. Le Sous-Comité s'est félicité de la participation à sa trente-sixième session de représentants d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que d'observateurs permanents. Il a noté que leurs déclarations et leurs rapports lui avaient permis de s'acquitter plus facilement de son rôle de coordination de la coopération internationale dans le domaine spatial.

Notes

¹Au paragraphe 14 de sa résolution 53/45 du 3 décembre 1998, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tendant à ce que, compte tenu du raccourcissement de la durée de la trente-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique et des préparatifs à effectuer en vue d'UNISPACE III, le Sous-Comité suspende à titre exceptionnel pour un an l'examen des points suivants, qu'il examinera à nouveau à sa trente-septième session en l'an 2000:

- a) Débat général.
- b) Télédétection par satellite, notamment les applications intéressant les pays en développement.
- c) Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
- d) Systèmes de transport spatial et leurs incidences sur l'avenir des activités spatiales.
- e) Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristique techniques; utilisation et applications, notamment en matière de communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
- f) Sciences de la vie, y compris la médecine spatiale.
- g) Progrès réalisés dans les activités spatiales nationales et internationales relatives à l'environnement terrestre, en particulier dans le Programme international concernant la géosphère et la biosphère (Changement planétaire).
- h) Exploration des planètes.
- i) Astronomie.
- j) Thème nécessitant une attention particulière du Sous-Comité scientifique et technique.

²*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément N° 20 (A/53/20, par. 23 à 44).*

³Ibid., par. 153.

⁴Ibid., par. 91.

Annexe 1

Documents examinés par le Sous-Comité scientifique et technique lors de sa trente-sixième session

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

A/AC.105/C.1/L.225

Ordre du jour provisoire, avec annotations, de la trente-sixième session

Point 3. Préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) par le Comité consultatif d'UNISPACE III

A/CONF.184/2

Règlement intérieur provisoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

A/CONF.184/PC/1

Projet de rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

A/CONF.184/PC/2

Rapport de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (Kuala Lumpur, 18-22 mai 1998)

A/CONF.184/PC/3

Rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes préparatoire à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (Concepción, (Chili) 12-16 octobre 1998)

A/CONF.184/PC/4

Rapport de la Conférence régionale préparatoire pour l'Afrique et le Moyen-Orient à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (Rabat, 26-30 octobre 1998)

A/CONF.184/PC/5

Rapport de la Conférence régionale préparatoire pour l'Europe orientale à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (Bucarest, 25-29 janvier 1999)

A/CONF.184/PC/L.4

Questions d'organisation liées à la tenue d'UNISPACE III

A/CONF.184/PC/L.5
et Add. 1

Recommandations des conférences régionales préparatoires à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Point 4. Débris spatiaux

A/AC.105/707

Projet de rapport technique du Sous-Comité scientifique et technique sur les débris spatiaux

A/AC.105/708 et Add.1 et 2

Recherche nationale sur la question des débris spatiaux, sécurité des satellites équipés de sources d'énergie nucléaires

et problèmes relatifs à la collision de sources d'énergie nucléaires avec des débris spatiaux

Point 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies

A/AC.105/715	Rapport du spécialiste des applications des techniques spatiales
A/AC.105/704	Rapport sur le huitième Stage international de formation d'enseignants aux techniques de télédétection (Stockholm et Kiruna (Suède), 4 mai-12 juin 1998)
A/AC.105/706	Rapport de la deuxième Conférence internationale organisée par l'ONU: Retombées bénéfiques de la technologie spatiale – enjeux et possibilités (Tampa, Floride (États-Unis d'Amérique), 30 mars-3 avril 1998)
A/AC.105/709	Rapport sur l'atelier d'évaluation des stages internationaux de formation d'enseignants aux techniques de télédétection organisés par l'Organisation des Nations Unies et l'Agence suédoise pour le développement international (Gaborone (Botswana), 18-21 octobre 1998)
A/AC.105/711	Seminars of the United Nations Programme on Space Applications: Selected Papers on Remote Sensing, Space Science and Information Technology
A/AC.105/712	Rapport sur les travaux du Colloque ONU/Agence spatiale européenne consacré aux retombées économiques des applications des techniques spatiales dans les pays en développement (Graz (Autriche), 7-10 septembre 1998)
A/AC.105/713	Rapport de l'atelier des Nations Unies sur les systèmes satellites d'aide de recherche et de sauvetage d'urgence des navires en détresse (Maspalomas, Espagne), 24 et 25 septembre 1998)
A/AC.105/714	Rapport de l'atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur l'élargissement de la communauté des utilisateurs des applications des techniques spatiales dans les pays en développement (Melbourne (Australie), 24-27 septembre 1998)

Point 6. Questions diverses

- | | |
|-------------------------|---|
| A/AC.105/710 | Highlights in Space, 1998: Progress in Space Science. Technology and Applications, International Cooperation and Space Law |
| A/AC.105/716 | Rapport de l'Agence spatiale européenne |
| A/AC.105/717 | Rapport de l'Organisation internationale des télécommunications par satellite |
| A/AC.105/718 | Rapport de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace |
| A/AC.105/C.1/L.227 | Proposition de révision de l'ordre du jour des sessions du Sous-Comité scientifique et technique postérieures à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: document de travail présenté par l'Allemagne au nom de l'Autriche, du Canada, de la Chine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, du Maroc, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Suède, de la Turquie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| A/AC.105/C.1/1999/CRP.5 | Revision to the medium-term plan for the period 1998-2001 |

Point 7. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

- | | |
|------------------------------------|---|
| A/AC.105/C.1/L.226
et Add.1 à 3 | Projet de rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente-sixième session |
|------------------------------------|---|

Groupe de travail plénier

- | | |
|------------------------|--|
| A/AC.105/C.1/WG.6/L.14 | Projet de rapport du Groupe de travail plénier |
|------------------------|--|

Annexe II

Rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 18 de la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a reconvoqué, à sa trente-sixième session, le Groupe de travail plénier afin que celui-ci l'aide à mettre la dernière main aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Le Groupe de travail a tenu neuf séances du 22 au 26 février 1999. À sa 9^e séance, le 26 février 1999, il a adopté le présent rapport.

2. Il a été rappelé qu'à ses sessions précédentes, le Groupe de travail avait mené ses travaux sous la présidence de M. Muhammad Nasim Shah (Pakistan). Il a été décidé qu'en son absence, le Groupe de travail poursuivrait ses travaux sous la présidence de Mme Ulrike Butschek (Autriche). Il a été convenu que la Présidente par intérim serait assistée par M^{me} Latha Reddy (Inde) pour la coordination des tâches relatives à l'organisation d'UNISPACE III.

3. Le Groupe de travail a noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/56, était venue qu'UNISPACE III se tiendrait à l'Office des Nations Unies à Vienne du 19 au 30 juillet 1999 en tant que session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe de travail a noté par ailleurs que l'Assemblée, dans sa résolution 53/45, approuvait les recommandations que le Comité préparatoire avait faites à sa session de 1998^a, et priait le Comité préparatoire et le Comité consultatif ainsi que le secrétariat exécutif de s'acquitter de leurs fonctions conformément à ces recommandations.

A. Élaboration du projet de rapport

4. Le Groupe de travail a rappelé que le secrétariat exécutif communiquerait aux États Membres, à la fin de septembre 1998, le texte du projet de rapport et la version révisée du projet de Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, ainsi que celui du projet de résumé, modifié par le secrétariat sur la base des observations des États Membres. Le Groupe de travail a également rappelé que le secrétariat exécutif rassemblerait les recommandations des diverses conférences régionales préparatoires à UNISPACE III et d'autres observations reçues des États Membres pour examen par le Comité consultatif à sa session de 1999 et en vue de leur incorporation dans le projet de rapport, le projet de résumé et le projet de Déclaration de Vienne^b.

5. Le Groupe de travail était saisi d'une note du Secrétariat (A/CONF.184/PC/1) contenant le texte révisé du projet de rapport complet, qui avait été établi sur la base des observations détaillées faites par le Comité préparatoire à sa session de 1998. Le Groupe de travail a noté que ce document contenait le texte du projet de Déclaration tel que révisé par le Comité préparatoire et le texte du projet de résumé révisé par le secrétariat exécutif sur la base des observations faites par le Comité préparatoire. Le Groupe de travail était également saisi de documents contenant les recommandations des conférences préparatoires régionales pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Afrique et le Moyen-Orient (A/CONF.184/PC/L.5), ainsi que pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Europe orientale (A/CONF.184/PC/L.5/Add.1).

6. Le Groupe de travail a noté que des projets de texte révisé de la Déclaration de Vienne avaient été présentés par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au nom des États membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) et du Canada (A/CONF.184/PC/CRP.14) et par la République tchèque (A/CONF.184/PC/CRP.17). Le Groupe de travail était saisi d'un document contenant un texte composite établi par le secrétariat exécutif, qui reprenait les propositions faites par des États Membres concernant le projet de la Déclaration de Vienne (A/CONF.184/PC/CRP.18).

7. Le Groupe de travail a examiné chapitre par chapitre le projet révisé figurant en annexe à la note établie par le Secrétariat (A/CONF.184/PC/1) ainsi qu'un autre document sur le renforcement des activités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/CONF.184/PC/CRP.20) (de même qu'une correction apportée par le Directeur du Bureau des affaires spatiales); formulé des observations circonstanciées en vue d'établir une version définitive du texte. Sur la base des observations qu'il avait faites sur le texte composite établi par le secrétariat exécutif, il a préparé un projet révisé de la Déclaration de Vienne (A/CONF.184/PC/CRP.18/Rev.1), auquel seraient annexées toutes les recommandations des conférences régionales préparatoires.

8. Le Groupe de travail est convenu que le secrétariat exécutif devrait, sur la base des observations mentionnées plus haut, réviser le projet de Déclaration de Vienne et finir d'élaborer le projet de rapport bien avant la session de 1999 du Comité préparatoire, en vue de sa distribution à tous les États Membres, de façon que ce projet puisse être présenté à UNISPACE III.

B. Organisation

9. Le Groupe de travail a rappelé que le Comité préparatoire était convenu, à sa session de 1998, que le Comité consultatif devait parvenir, à sa session de 1999, à un accord au sujet de la répartition des postes restant à pourvoir au Bureau d'UNISPACE III ainsi que de la répartition des points de l'ordre du jour de la Conférence entre la Commission I et la Commission II. Le Groupe de travail a également rappelé que le Comité préparatoire avait prié le secrétariat exécutif de lui présenter des propositions à cet égard^c.

10. Le Groupe de travail était saisi d'un rapport du Secrétariat sur des questions d'organisation liées à la tenue d'UNISPACE III (A/CONF.184/PC/L.4) et de documents établis par le Secrétariat, contenant des renseignements complémentaires et actualisés destinés à ce rapport (A/CONF.184/PC/CRP.12 et Add.1).

11. À la lumière des discussions qu'il a eues, le Groupe de travail est parvenu à un accord sur plusieurs questions concernant l'organisation d'UNISPACE III. Ces points sont exposés ci-après.

1. Répartition des postes du Bureau et constitution d'un groupe de rédaction

12. Le Groupe de travail plénier a rappelé les dispositions convenues à sa session de 1998 concernant le règlement intérieur provisoire d'UNISPACE III^d et en particulier le paragraphe 2 de l'article 6 relatif à la constitution d'un groupe de rédaction et le paragraphe 2 de l'article 7 relatif à la répartition équitable des postes du Bureau de la Conférence.

13. Le Groupe de travail a pris note de la nomination de candidats par les groupes régionaux et a approuvé la composition et la répartition des postes du bureau de la Conférence, comme suit: pour les séances plénières, M. U. R. Rao (Inde) Président, M. Raimundo González (Chili) Vice-Président et M. Mohammed Aït Belaïd (Maroc) Rapporteur général; pour la Commission I, M. Dietrich Rex (Allemagne) Président, M. Yuri Koptev (Fédération de Russie) Vice-Président et M. R. A. Boroffice (Nigéria) Vice-Président et Rapporteur; et pour la Commission II, M. Shunji Murai (Japon) Président, M. Vladimir Kopal (République tchèque) Vice-Président et M. Luiz Gylvan Meira Filho (Brésil) Vice-Président et Rapporteur; enfin, pour le Forum technique, M. Peter Jankowitsch (Autriche) Président.

14. Le Groupe de travail est également convenu que le groupe de rédaction – présidé par le Rapporteur général des séances plénières et composé de deux représentants de chacun des cinq groupes régionaux, auxquels s'ajoutent tous autres représentants des États Membres invités par le Rapporteur général à participer à la préparation du projet de rapport

complet d'UNISPACE III – comprendrait les personnes suivantes: M. Dawlat Hassen (Égypte) et M. Mongezi Tshongweni (Afrique du Sud) pour l'Afrique; M. Sridhara Murthy (Inde) et un représentant de la Malaisie (dont le nom n'a pas encore été communiqué) pour l'Asie et le Pacifique; M. Dumitru Dorin Prunariu (Roumanie) et M. Arif Mehdiyev (Azerbaïdjan) pour l'Europe orientale; deux représentants (dont les noms n'ont pas encore été communiqués) pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et M^{me} Gabriella Venturini (Italie) et M^{me} Lynn F. H. Cline (États-Unis d'Amérique) pour le Groupe Europe occidentale et autres États.

2. Répartition des points de l'ordre du jour et calendrier des travaux des séances plénières ainsi que de la Commission I et de la Commission II

15. Le Groupe de travail a examiné une proposition du secrétariat exécutif concernant la répartition des points de l'ordre du jour entre les principaux organes d'UNISPACE III, compte tenu de la nouvelle structure du projet d'ordre du jour provisoire (A/CONF.184/PC/L.4, par. 23 à 27). Il a convenu de répartir les points de l'ordre du jour comme ci-après, étant entendu qu'un nouvel alinéa intitulé "Moyens de promouvoir la coopération internationale" serait ajouté au point 11 de l'ordre du jour consacré aux retombées économiques et sociales.

Séance plénière: points 1 à 6 et 13 à 15
Commission I: points 7, 9, 10 et 12
Commission II: points 8 et 11

16. Le Groupe de travail a adopté le calendrier de travail des séances plénières, la Commission I et la Commission II proposé par le secrétariat exécutif (A/CONF.184/PC/L.4, par. 28 et 29, et annexe VII).

3. Dispositions concernant les activités du Forum technique

17. Le Groupe de travail a approuvé les dispositions prises par le secrétariat exécutif concernant les activités du Forum technique et notamment le calendrier de ces activités ainsi que les services de conférence à fournir (A/CONF.184/PC/L.4, par. 32 à 37 et 42 à 50 et A/CONF.184/PC/CRP.12 et Add.1).

4. Autres organisations internationales à inviter

18. Le Groupe de travail a rappelé que le Comité préparatoire avait approuvé à sa session de 1998 la liste des organisations internationales à inviter à UNISPACE III étant entendu qu'en cas d'accord, le Comité consultatif pourrait compléter cette liste à sa session de 1999. Il a noté que les Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux ainsi que le Comité européen pour les sciences spatiales de la Fondation européenne de la science avaient

souhaité participer à UNISPACE III, et a convenu que ces organisations devaient être invitées.

5. Participation d'organisations nationales et déclarations prononcées par des organisations internationales actives dans le domaine spatial mais non dotées de statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ou du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

19. Le Groupe de travail a noté que le règlement intérieur provisoire ne traitait pas explicitement de la question de la participation d'organisations non gouvernementales nationales et des déclarations que pourraient faire en séance plénière comme en Commission I ou en Commission II des organisations internationales spatiales non dotées du statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale ou du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Étant donné qu'aussi bien des organisations nationales que des entreprises industrielles seront invitées, par l'intermédiaire de leurs gouvernements, le Groupe de travail a recommandé que les dispositions applicables de l'article 16 du règlement intérieur provisoire, concernant la participation de l'industrie, devraient également s'appliquer à la participation des organisations nationales. Il a également recommandé de considérer que les dispositions de l'article 15 du règlement intérieur provisoire permettent aux organisations internationales identifiées et invitées au titre du point 7 de l'ordre du jour provisoire à présenter des rapports, soient autorisées à prononcer des déclarations au sujet de ces rapports.

6. Contributions volontaires

20. Le Groupe de travail a noté que, dans sa déclaration, le Directeur du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat avait invité les États Membres, les agences spatiales et les organisations nationales et internationales intéressées à envisager la possibilité de verser des contributions volontaires à l'appui des préparatifs d'UNISPACE III. Il s'est félicité du fait que le Gouvernement autrichien, la province de Styrie et la ville de Graz aient fourni une assistance financière importante en finançant la location des locaux de l'Austria Center de Vienne, en détachant un spécialiste, en coparrainant les activités du Forum technique et du Forum de la génération spatiale ainsi qu'en organisant des manifestations sociales et culturelles pour les participants à UNISPACE III. Il s'est également félicité du fait que le Centre national français d'études spatiales (CNES) avait fourni une contribution financière pour la publication du programme préliminaire, que le Gouvernement japonais avait détaché un expert pour la conférence et que l'ESA avait coparrainé les conférences régionales préparatoires à UNISPACE III et apportait un soutien financier à la reproduction de l'affiche

d'UNISPACE III. Il a par ailleurs noté avec satisfaction que d'autres États Membres envisageaient la possibilité de verser des contributions volontaires pour permettre la préparation et la tenue d'UNISPACE III, et a invité d'autres États à faire de même.

21. Le Groupe de travail a noté que la question de la participation des pays les moins avancés avait été abordée par la quatrième Commission lors de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Il a noté avec satisfaction qu'en réponse à une demande du Groupe de travail plénier au sujet du point de l'ordre du jour concernant la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le secrétariat exécutif essayait d'obtenir des contributions volontaires afin de faciliter la participation à la conférence des pays les moins avancés. Il a invité les États Membres et les organisations internationales intéressées à envisager de verser des contributions volontaires pour faciliter la tâche du secrétariat exécutif à cet égard.

7. Travaux futurs

22. Le Groupe de travail a recommandé de prier le secrétariat exécutif de préparer un rapport, pour présentation à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, sur les questions d'organisation relatives à UNISPACE III, et qui pourrait être utile à d'autres organes et organisations des Nations Unies pour l'organisation de conférences mondiales dont le coût ne dépasserait pas les ressources disponibles.

Notes

^aDocuments officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément N° 20 (A/53/20), par. 23 à 44.

^bIbid., par. 35.

^cIbid., par. 40.

^dIbid., annexe.